

L'économie sociale et solidaire à l'ère du COVID-19 : acteur incontournable du développement socio-économique.

The social and solidarity economy in the era of COVID-19: a key player in socio-economic development.

CHADLI Nadia

Enseignante chercheuse

Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales

Université Mohammed Premier - Oujda

Laboratoire d'Économie Social, Solidaire et Développement local « ESSDL »

Maroc

Chadli.nadia@yahoo.fr

AOUJIL Fadoua

Doctorante

Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales

Université Mohammed Premier - Oujda

Laboratoire d'Économie Social, Solidaire et Développement local « ESSDL »

Maroc

Fadouaaoujil@outlook.fr

Date de soumission : 30/05/2023

Date d'acceptation : 01/08/2023

Pour citer cet article :

CHADLI N. & AOUIJIL F. (2023) «L'économie sociale et solidaire à l'ère du COVID-19 : acteur incontournable du développement socio-économique.», Revue Internationale du Chercheur «Volume 4 : Numéro 3» pp : 1 – 21

Résumé :

La crise sanitaire actuelle a mis en évidence la vulnérabilité de nombreux secteurs d'activité, y compris les plus solides. Bien que l'ampleur des répercussions ait varié en fonction de divers facteurs tels que la nature des activités exercées et les modes de fonctionnement et d'organisation des entreprises, tant dans le secteur public que privé, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a également été affectée par la crise COVID-19. Cependant, grâce à ses pratiques sociales et solidaires ainsi qu'à ses modes de fonctionnement spécifiques, l'impact sur l'ESS a été moins sévère.

Dans ce contexte, ce travail a pour objectif de dresser un état des lieux de l'ESS au Maroc en analysant sa réponse face aux conséquences socio-économiques de la crise et en mettant en évidence les différents plans d'accompagnement développés pour faire face à cette situation.

Mots-Clés : « Économie sociale », « Économie solidaire », « Covid-19 », « Développement économique », « Développement social »

Abstract:

The current health crisis has highlighted the vulnerability of many sectors of activity, including the strongest ones. Although the extent of the repercussions has varied according to various factors such as the nature of the activities carried out and the modes of operation and organization of companies, both in the public and private sectors, the Social and Solidarity Economy (SSE) has also been affected by the COVID-19 crisis. However, thanks to its social and solidarity practices as well as its specific modes of operation, the impact on SSE has been less severe.

In this context, this work aims to draw up an inventory of the SSE in Morocco by analyzing its response to the socio-economic consequences of the crisis and highlighting the various support plans developed to deal with this situation.

Keywords: « Social economy », « Solidarity economy », « Covid-19 », « Economic development », « Social development »

INTRODUCTION

"En **économie sociale** et **solidaire**, entreprendre est une forme d'action politique. Il s'agit de transformer le monde." Eric Dacheux et Daniel Goujon - Réconcilier démocratie et économie : la dimension politique de l'entrepreneur en **économie sociale** et **solidaire** – 2010

Si les gouvernements et les acteurs économiques sont en peine quête à trouver une voie de relance post-COVID, l'économie sociale et solidaire (ESS) doit être incluse dans leurs calculs car elle fait partie des mesures pour faire face à la crise. En effet, aujourd'hui plus que jamais, l'ESS doit être vue comme un pilier de la relance et une alternative pour garantir une croissance durable et résister aux crises, en plus de sa mission d'éradication de la pauvreté et d'exclusion des plus vulnérables. « L'ESS n'est pas une économie subsidiaire, mais l'économie de demain, et cette crise vient nous rappeler qu'elle place l'ESS au cœur des politiques publiques.

Le même constat a été fait par l'Organisation internationale du travail, qui a étudié le sujet et émis un certain nombre de recommandations qui font de l'économie sociale et solidaire ESS un acteur clé pour la mise en place d'une reprise axée sur une planète durable et le bien-être des individus. "À l'ère post-Covid-19, il est nécessaire de promouvoir la coopération pour délivrer autrement les services essentiels, restaurer et créer des emplois décents à travers divers modes d'organisation de la production et de complémentarité. Entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire (EOESS) , sont, de par leur nature même, particulièrement bien adaptés pour contribuer à la production de biens et de services, dont les emplois sont un élément stratégique clé de la production », écrit l'OIT dans le rapport.

Dans cette guerre contre le Covid-19 et ses multiples effets, la solidarité est la meilleure réponse et la plus noble leçon que l'humanité puisse avoir. La pandémie a certes impacté toutes les composantes de l'économie sociale et solidaire, notamment les coopératives et les associations, mais ces dernières ont été proactives pour apporter aux citoyens des solutions concrètes. Quant a les coopératives, ont été confrontées a des problèmes de stagnation économique, ce qui a entraîné des difficultés persistantes et sévères. Pour la coopérative, il fallait trouver une solution innovante, réalisable en peu de temps et capable d'étendre son impact. L'idée est de savoir apporter une contribution sociale qui soit bonne pour l'économie. «Grâce à la prise en compte de tous ces éléments, Maroc Impact a réussi à mettre en place, dans un délai très court, une initiative consistant à fournir 5 000 paniers provenant de coopératives rurales, avec le soutien du ministère de l'Économie sociale et solidaire ainsi

que de certains acteurs privés. Nous avons pu mobiliser près de 80 tonnes de produits locaux, achetés auprès des coopératives, ce qui a permis à certains d'entre eux de générer des revenus pour toute une année. »

L'expérience a clairement démontré que, face à la pandémie et à l'urgence sanitaire, de nombreuses solutions innovantes ont été développées par les acteurs de l'écosystème associatif, des coopératives et des entreprises sociales, principalement au niveau local. Ainsi, il est évident que l'économie sociale et solidaire (ESS) peut favoriser non seulement la création d'emplois décents, mais aussi un développement plus centré sur les individus à l'échelle locale. Dans cette perspective, les entreprises de l'ESS ont un grand potentiel d'innovation, car elles sont enracinées dans leur territoire et émergent en réponse aux besoins ou aux opportunités des communautés. «Bien qu'ancrées localement, les organisations de l'ESS jouent un rôle essentiel dans la création de solutions novatrices aux problèmes mondiaux qui affectent simultanément différentes communautés à travers le monde.

Il est essentiel de promouvoir le partage des connaissances sur les solutions innovantes et les bonnes pratiques de l'ESS afin d'accroître la visibilité des initiatives et de favoriser l'apprentissage mutuel ainsi que les échanges entre pairs, souligne l'organisation.», souligne l'organisation.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc considèrent que l'un des défis importants est de promouvoir la consommation locale et nationale afin de soutenir la production "made in Morocco". Ils vont même jusqu'à proposer de réinventer ce concept. Ils se questionnent sur la façon de revitaliser les territoires et de régénérer l'humain. L'ESS est une économie qui bénéficie aux personnes simples, qui sont à la fois les gardiens de notre patrimoine et de nos traditions, et qui ont également la capacité de générer de la richesse. Ainsi, l'ESS est considérée comme un levier de croissance important pour le développement du "made in Morocco". Maintenant, il reste à voir comment les entreprises marocaines vont saisir cette opportunité pour élever les produits locaux à un niveau supérieur!

Cet article vise à examiner le rôle de l'économie sociale et solidaire (ESS) pendant la pandémie et son potentiel en tant qu'économie post-crise, en se concentrant sur son impact au Maroc. L'ESS a été identifiée à la fois comme une solution à la crise et comme un secteur fragilisé pendant cette période. Les organisations de l'ESS ont souligné leur importance dans la réponse aux besoins sociaux, sanitaires, sportifs et culturels. L'article cherche à analyser la performance de l'ESS en période de crise et à évaluer dans quelle mesure cette économie

alternative peut jouer un rôle essentiel dans la prise en compte et l'atténuation des impacts du COVID-19 au Maroc, Afin de répondre à la question suivante : **Dans quelle mesure le recours à cette économie alternative peut jouer un rôle crucial dans la prise en compte et l'atténuation des impacts du COVID-19 au Maroc ?**

Pour se faire, nous structurons notre recherche en deux parties principales. Dans la première partie, nous présentons le fondement théorique de l'économie sociale et solidaire tout en mettant l'accent sur les origines et la définition de cette branche. Puis dans la deuxième partie, on se focalise sur l'évolution de l'économie sociale solidaire au Maroc et ses différents organismes et en même temps nous explorons comment ce tiers secteur a effectivement joué un rôle important dans l'atténuation des impacts socio-économiques de la crise de la COVID-19.

1. Le cadre conceptuel

1.1. ORIGINES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE et SOLIDAIRE

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) demeure encore flou et ambigu, malgré les nombreuses recherches effectuées jusqu'à présent. La définition et les critères d'appartenance aux structures de l'ESS font l'objet de débats et peuvent varier d'un contexte à un autre. Dans divers pays, il existe des termes tels que "Non-Profit Organizations" aux États-Unis, "Voluntary Sector" au Royaume-Uni, "économie sociale et solidaire" dans les pays européens et "économie populaire" en Amérique du Sud. Malgré ces différentes appellations, toutes ces définitions ont un élément en commun : la reconnaissance d'un "tiers secteur" qui coexiste avec les secteurs public et privé.

Le terme "tiers secteur" a été proposé pour la première fois par Delors dans les années 1970. Selon (D Bachet, 2000) le tiers secteur regroupe des activités socialement utiles mais non prises en charge par le secteur marchand en raison de leur non rentabilité. Ce secteur est considéré comme un champ expérimental pour créer de nouvelles formes d'entreprises de type démocratique, en réponse à des besoins non satisfaits par le secteur public ou privé.¹

Bien qu'il n'existe pas de définition universellement reconnue de l'économie sociale et solidaire, il y a un consensus international sur certaines valeurs qui la caractérisent.. Selon

¹D .Bachet, (2000) . « le tiers secteur:le retour de la troisième voie », pp:139-155.

(Merlant et al ,2003), l'ESS est une contribution aux alternatives à l'insuffisance du libéralisme et au surgissement d'une économie plurielle². (Defalvard, 2013) parle d'une "autre économie, ni publique ni privée, ni capitaliste", considérant le profit comme un moyen pour atteindre les objectifs de l'ESS, mais pas comme une fin en soi.³

Dans l'ensemble, il existe cinq définitions principales de l'ESS identifiées par (Lévesque et Mendell ,2005).⁴

Afin de mieux appréhender l'économie sociale et solidaire, nous allons diviser cette partie en trois points distincts. Le premier point abordera la définition de l'économie sociale. Le deuxième point se penchera sur le concept de l'économie solidaire. Enfin, le dernier point se concentrera sur l'intégralité de l'économie sociale et solidaire.

1.2. DÉFINITIONS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE et SOLIDAIRE

● L'économie sociale

L'économie sociale regroupe différentes formes d'entreprises telles que les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations, qui se distinguent des entreprises individuelles, des entreprises publiques et des sociétés de capitaux. Ce qui les distingue des entreprises individuelles, c'est leur caractère collectif. Elles se différencient des entreprises publiques par leur nature privée. Enfin, elles se distinguent des sociétés de capitaux car elles rassemblent des personnes avant de rassembler des capitaux, et elles ne cherchent pas prioritairement à rémunérer le capital, adoptant ainsi le principe de "l'acapitalisme" (C. Collette et B. Pigé, 2008)⁵

L'économie sociale est aujourd'hui conçue comme un ensemble d'entreprises ayant des caractéristiques particulières. Ces entreprises sont créées par des groupes de personnes qui se réunissent pour répondre à des besoins insatisfaits ou mal satisfaits. Elles cherchent à travailler ensemble dans de bonnes conditions, en réalisant des activités significatives. Elles favorisent une consommation différente en privilégiant les produits biologiques, se protègent

²Merlant P ., Passet R ., Robin J . (dir) (2003) , « Sortir de l'économisme : une alternative au capitalisme néolibéral », Ed de l'atelier.

³H .Defalvard (2013) , « L'ESS comme idéal-type d'économie ». Cahier de recherche,1. Chaire d'économie sociale et solidaire UPEMLV, pp:69-85 .

⁴B. Lévesque, M. Mendell, « L'économie sociale : diversité des définitions et des constructions théoriques » . Revue interventions économiques n°32.

⁵Collette.C et Pigé.B . (2008) «L'économie sociale et solidaire : Gouvernance et contrôle ». Ed.Dunod .

contre les risques en mutualisant les ressources, mènent des activités sociales ou culturelles au bénéfice des personnes exclues, partagent l'usage de matériel, ou construisent un habitat de qualité (J.F. Draperi, 2011).⁶

Dans ces définitions, l'économie sociale propose la socialisation des gains en combinant différentes logiques. C'est une économie qui place l'être humain au centre de ses préoccupations pour réaliser des projets de développement local.

● L'économie solidaire

L'économie solidaire regroupe diverses activités ayant pour objectif de démocratiser l'économie en encourageant l'engagement citoyen. La terminologie de l'économie solidaire s'est répandue dès les années 1980 dans les pays latins, en Amérique du Sud et en Europe, puis s'est rapidement diffusée dans d'autres contextes et langues, y compris en Afrique, en Amérique du Nord et en Asie selon (JL Laville, 2011).⁷ Cependant, l'économie solidaire s'inscrit dans la continuité de l'économie sociale, qui regroupe l'ensemble des organisations (associations, coopératives, mutuelles) limitant le pouvoir des apporteurs de capitaux et la distribution des bénéfices. L'économie solidaire peut revêtir plusieurs significations différentes (Alcolea A.M., 1999).⁸ Elle peut être considérée comme une nouvelle forme d'économie sociale (C. Fourel, 2001)⁹, comme un secteur spécifique (A. Lipietz, 2001)¹⁰, comme une économie alternative, ou encore comme un nouveau mode de développement local (A.M. Alcolea-Bureth, 2004)¹¹. Elle peut également être perçue comme la résultante de problèmes d'information et de coordination sur le marché et de l'État, et peut relever de choix politiques et éthiques (A.M. Alcolea-Bureth, 2004).

En outre, l'économie solidaire se rapproche de l'économie sociale en adhérant aux principes de justice, d'égalité et de solidarité. Cependant, elle se définit par ses objectifs qui consistent à favoriser l'insertion sociale, renforcer les liens sociaux et produire autrement. Elle regroupe un ensemble de pratiques économiques diversifiées, telles que l'insertion par l'activité

⁶Draperi.J.F. (2011) . « L'économie sociale et solidaire : une réponse a la crise ? ». Capitalisme territoires et démocratie. Ed. Dunod, Paris.

⁷JL.Laville. (2011). « Agir a gauche : l'économie sociale et solidaire ». Ed . Desclée de Brouer. Paris

⁸Alcolea.A .M. (1999). « Les apports de l'économie solidaire aux dynamiques locales ». CBE de Dunkerque.

⁹Fourel.C. (2001). « La nouvelle économie sociale : efficacité, solidarité et démocratie ». Ed. La découverte et syros, Paris.

¹⁰Lipietz.A. (2001). « Pour le tiers secteur : L'économie sociale et solidaire ». Ed. La découverte, la documentation française , Paris.

¹¹Alcolea-Bureth.AM. (2004). « Pratiques et théories de l'économie solidaire : un essai de conceptualisation ». Collection de l'économie plurielle, Ed. De Harmattan.

économique, l'épargne solidaire, le commerce équitable et les structures en faveur du développement durable (C. Collet et B. Pigé, 2008).¹²

Il est important de souligner qu'il n'y a pas d'opposition fondamentale entre l'économie sociale et l'économie solidaire. Au contraire, il existe une volonté commune de parvenir à une conception partagée, ce qui s'exprime à travers l'expression "économie sociale et solidaire".

● L'économie sociale et solidaire

Aujourd'hui, il existe deux conceptions distinctes : l'économie sociale et l'économie solidaire. Leur complémentarité doit encore être développée pour parvenir à une vision unitaire de l'économie sociale et solidaire, qui reconnaît sa diversité. Cependant, tant l'économie sociale que l'économie solidaire prennent leur sens par rapport à une économie plurielle. Cela signifie qu'elles ne se réduisent pas à la société de capitaux et au marché, mais qu'elles permettent le déploiement de plusieurs logiques économiques. En accentuant les collaborations sur des projets concrets entre l'économie sociale et l'économie solidaire, en renforçant les relations positives avec les pouvoirs publics, la recherche et les mouvements sociaux, il est possible de développer une stratégie pour l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire (ESS) peut être définie comme une contribution aux alternatives au libéralisme économique, favorisant l'émergence d'une économie diversifiée et solidaire. La Charte de l'économie sociale, établie en 1995, définit l'ESS selon cinq critères : la libre adhésion, la non-lucrativité individuelle, la gestion démocratique, l'utilité sociale ou collective du projet et la mixité des ressources. Les acteurs de l'ESS sont confrontés à des enjeux économiques, sociaux, politiques et environnementaux.¹³ Le défi le plus important pour eux est d'exister face à l'État et au marché. Malgré une histoire riche et une évolution significative, l'ESS se heurte à un environnement impitoyable et inégalitaire.

L'économie sociale et solidaire constitue à la fois une nouvelle forme d'entrepreneuriat social et une nouvelle forme de développement local, avec leurs spécificités en termes d'acteurs, de réponses à de nouveaux besoins et de nouveaux modes d'organisation socio-économique, ainsi qu'en termes de comportements et de mécanismes de coordination des acteurs économiques. Malgré ces différentes définitions, on peut dire que l'ESS englobe l'ensemble des activités

¹²Collette.C et Pigé.B (2008). « L'économie sociale et solidaire : Gouvernance et Contrôle ». Ed . Dunod.

¹³Charte de l'Économie Sociale-(CEGES) Conseil des Entreprises et groupement de l'économie sociale date 10-05-1995.

économiques dont le but principal n'est pas le profit. Ces activités peuvent prendre diverses formes juridiques telles que des associations, des coopératives et des mutuelles. La nature des activités de l'ESS est très variée, couvrant des domaines tels que l'insertion sociale, la culture, le logement, le sport, le développement communautaire, etc. L'ESS s'est développée pour répondre à des besoins insuffisamment satisfaits par l'État ou par le marché, tant au niveau national qu'international.

2. LE CORONAVIRUS ET L'ÉCONOMIE SOCIAL ET SOLIDAIRE AU MAROC

2.1. Particularités de l'économie sociale et solidaire au Maroc

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un secteur qui vise à promouvoir des modes de production, de réparation, d'échange et de consommation plus démocratiques et équitables. Elle est basée sur des valeurs telles que la citoyenneté et la solidarité, et est considérée comme un moyen de changement social, permettant la création de valeur économique et sociale tout en favorisant l'équité, le renforcement du lien social et l'inclusion.

Au Maroc, bien que le concept d'économie sociale et solidaire soit relativement nouveau, ces pratiques sont profondément enracinées dans la société marocaine depuis longtemps. Elles trouvent notamment leur origine dans la religion musulmane et la culture de solidarité et d'entraide, tant au sein des familles que des tribus, en particulier dans les zones rurales.

L'économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc est définie par le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) comme l'ensemble des activités économiques et sociales organisées sous forme de structures formelles ou de regroupements de personnes physiques ou morales. Ces structures ont pour but de promouvoir l'intérêt collectif et sociétal. Elles sont caractérisées par leur indépendance, leur gestion autonome, démocratique et participative, ainsi que par la libre adhésion de leurs membres.

L'ESS englobe également des institutions dont la principale mission est de répondre aux besoins sociaux en proposant de nouveaux modèles économiquement viables et inclusifs. Ces institutions se concentrent sur l'aspect humain et la dimension sociale lorsqu'elles produisent des biens et des services. Elles s'inscrivent dans une perspective de développement durable et luttent activement contre l'exclusion sociale. En somme, l'ESS

visé à concilier efficacité économique et impact social positif au service de l'intérêt général. (CESE, 2015, p.7).¹⁴

Les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) jouent un rôle clé dans le développement social et économique des pays à travers différentes initiatives et activités. Ces structures peuvent prendre la forme de coopératives, d'associations, de collectivités, de fondations ou toute autre structure respectant les valeurs du socio-économique. Dans un contexte mondial marqué par des crises récurrentes, la reconnaissance de l'importance du secteur de l'ESS dans la création de valeur ajoutée, d'emplois et dans la gestion collective des problèmes sociaux tels que l'instabilité, la discrimination, la vulnérabilité et l'exclusion sociale s'est renforcée (Chapas, 2015, p.138).¹⁵

Ces constats ont conduit les autorités à élaborer en 2010 la Stratégie nationale de développement de l'économie sociale et solidaire 2010-2020, avec des objectifs stratégiques clairs. Les objectifs incluent le renforcement et la coordination de l'action publique en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) au niveau national et régional. Cela vise à promouvoir des structures solides et bien organisées au sein de l'ESS pour lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion. De plus, il s'agit de favoriser un développement régional intégré en valorisant de manière rationnelle les ressources et les potentiels locaux. Enfin, un autre objectif est d'accroître la visibilité et la connaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire. Par conséquent, la vision incarnée dans la stratégie est de faire de la Bourse de Shanghai l'un des piliers les plus puissants de l'économie nationale et un moteur du développement local. Cela se réalise en renforçant l'investissement dans le patrimoine local et en valorisant les produits locaux des coopératives.

Après l'indépendance, le législateur marocain a rapidement mis en place un cadre juridique pour ce qui est aujourd'hui connu sous le nom d'économie sociale. Pour soutenir cette initiative, En mai 2005, Sa Majesté le Roi a lancé l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), qui a donné naissance à un ministère dédié à l'économie sociale. Cette initiative vise à impliquer activement les organisations de l'économie sociale, notamment les coopératives et les associations, dans la réalisation de ses objectifs. Leur rôle essentiel

¹⁴Avis du conseil économique, social et environnemental, « Économie sociale et solidaire un levier pour une croissance inclusive » Auto-saisine N° 19/2015, p:7.

¹⁵B. Chapas. (2015). « La propriété sociale : un concept clé pour élaborer une théorie de l'ESS ? ». Revue Française de socio-économie N° 15 , P:138.

consiste à mobiliser et à organiser la population cible, à identifier des projets viables, à contribuer au financement, ainsi qu'à concrétiser ou accompagner ces projets. Pour remplir efficacement ces fonctions, les acteurs de l'économie sociale doivent posséder des compétences spécifiques.

Le Réseau Marocain de l'Économie Sociale et Solidaire (REMESS) a été créé en 2006 par un groupe de 24 organisations travaillant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Il existe actuellement 353 associations, 116 coopératives et des Groupements d'Intérêt Économiques (GIE).¹⁶

En 2011, un plan stratégique national pour promouvoir le développement de l'économie sociale et solidaire (2010-2020) a été instauré. Cette initiative reflète la reconnaissance générale de l'importance du secteur de l'économie sociale et solidaire dans la génération de valeur ajoutée et d'emplois, dans la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, ainsi que dans la mise en œuvre des diverses stratégies et programmes sectoriels. Dans ce cadre, l'économie sociale et solidaire est définie comme "l'ensemble des initiatives économiques qui visent à produire des biens ou des services, à consommer et à épargner d'une manière différente, en mettant davantage l'accent sur le respect de l'Homme, de l'environnement et des territoires " (p. 28).¹⁷

Les principaux acteurs de l'économie sociale et solidaire au Maroc sont les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles.

◆ Les coopératives:

Les autorités du protectorat au Maroc ont commencé à introduire des coopératives à partir de 1937, principalement pour des raisons politiques. Avant l'indépendance, il y avait 62 coopératives en activité, principalement dans les secteurs agricoles et artisanaux. Après l'indépendance, Plusieurs mesures ont été prises par l'État afin de stimuler leur développement, notamment par la promulgation de lois. En 1962, l'Office du Développement de la Coopération (ODCO) a été créé pour fournir une formation, des informations et coordonner les activités des coopératives. Grâce aux subventions accordées par l'État, le nombre de coopératives est passé à 2 000 en 1983.

¹⁶La Revue Marocaine d'administration locale et de développement. (2013)

¹⁷Stratégie nationale de l'économie sociale solidaire 2010-2020. P:28.

Le secteur coopératif est régi par la loi n°24-83, fixant le statut général des coopératives et les missions de l'ODCO, promulguée en 1984 et modifiée en 1993. À partir de l'an 2000, des efforts supplémentaires ont été déployés avec le soutien financier et les formations dispensées aux coopératives par plusieurs bailleurs de fonds et programmes tels que l'INDH, Maroc Vert, AGR et l'ODCO.¹⁸

En 2014, la loi n°112.12 a été promulguée pour réformer le statut des coopératives afin de remédier aux lacunes du cadre juridique. Cette réforme visait à faciliter la création des coopératives, accroître leur rentabilité et promouvoir une bonne gouvernance. Par exemple, le nombre minimum de membres fondateurs requis est passé de 7 à 5. En 2019, le nombre de coopératives a atteint 27 262, regroupant 563 776 coopérateurs. En 2013, il y avait plus de 12 000 coopératives avec plus de 440 000 membres, et en 2014, le nombre de coopératives s'élevait à 13 882, et cette croissance est largement attribuable. Cette croissance est en grande partie due au soutien des acteurs étatiques, des organisations internationales, de la société civile, et à la participation active de la population locale..

Au Maroc, les coopératives sont réparties par secteur, et il est clair que le secteur de l'agriculture représente la plupart des coopératives. En 2013, plus des deux tiers des coopératives créées étaient dans le domaine de l'agriculture, et leur nombre s'élevait à 17 582 en 2019. En 2020, ces chiffres ont atteint respectivement 40 531 coopératives et 646 901 membres.

Les coopératives actives dans le secteur de l'artisanat représentaient 14% de l'ensemble en 2013, tandis qu'en 2019, on en comptait 4 939 entités enregistrées, nombre qui a augmenté pour atteindre 6 513 coopératives en 2020.. Le paysage coopératif marocain s'est enrichi avec l'émergence de nouveaux secteurs, tels que les coopératives dans le domaine de l'éducation, du commerce électronique et des services à domicile.¹⁹

De plus, le secteur du commerce et des services est l'un des secteurs nouvellement apparus, enregistrant 735 coopératives. Le secteur de l'habitat compte environ 1 219 unités avec 51 036 membres, suivi par le secteur de la pêche avec 495 coopératives et 7 587 membres. Les coopératives actives dans le secteur des forêts sont au nombre de 446, avec 11 755 membres,

¹⁸Initiative nationale pour le développement humain - Le plan maroc vert – Activité génératrice de revenus – Office du développement de la coopération.

¹⁹Données cartographiques clés – Maroc ICA-EU PARTNERSHIP .

tandis que le secteur de l'alphabétisation compte 442 coopératives et 2 878 membres. Enfin, le secteur du tourisme comprend 253 coopératives avec 1 433 membres.²⁰

◆ Les associations

Au Maroc, l'association est définie comme la convention entre deux ou plusieurs personnes qui décident de mettre en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de réaliser des bénéfices.²¹ Le droit des associations au Maroc est réglementé par le dahir du 15 novembre 1958 (Dahir n° 1-58-376 du 3 jourmada I 1378), qui établit les règles et les procédures régissant la création et le fonctionnement des associations.

Le Maroc bénéficie d'un tissu associatif diversifié, comprenant près de 50 000 associations. Ce tissu associatif couvre une variété de domaines d'activité, reflétant ainsi sa diversité. Les associations marocaines s'engagent principalement dans des actions à caractère économique et social, avec une prédominance des secteurs du développement local (22% des associations), du social (21%) ainsi que du culturel et récréatif (22%).

Ces associations jouent un rôle important dans la société marocaine en contribuant au développement local, à l'amélioration des conditions sociales et à la promotion de la culture et des loisirs. Elles sont des acteurs clés dans la réalisation de projets et d'initiatives visant à répondre aux besoins et aux aspirations des communautés locales.

◆ Les mutuelles

Le secteur mutualiste au Maroc est principalement dominé par les mutuelles du secteur public. Environ une cinquantaine d'institutions animent ce secteur, dont la majorité est des mutuelles de couverture sanitaire. Parmi celles-ci, huit mutuelles publiques sont regroupées au sein de la CNOPS (Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale).

En dehors des mutuelles de couverture sanitaire, environ 43% des institutions sont des sociétés de cautionnement mutuel qui opèrent dans différents secteurs. Cela comprend l'artisanat, avec 11 mutuelles regroupant 8 840 artisans, le transport, avec six mutuelles regroupant 8 979 exploitants de voitures de transport, la pêche, avec trois mutuelles regroupant 675 individus qui pratiquent la pêche, ainsi que deux associations de mutuelles qui rassemblent un total de 517 commerçants et jeunes entrepreneurs.

²⁰L'OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

²¹ ARTICLE 1 du Dahir N° 16586376 DU 3 Jourmadal 1378 (15 novembre 1958) réglemantant le droit d'association.

En plus des mutuelles, il existe également trois mutuelles d'assurance au Maroc. Il s'agit de la Mutuelle Agricole d'Assurance (MAMDA), la Mutuelle d'Assurance des Transporteurs Unis (MATU) et la Mutuelle d'Assurance sur les accidents de route et de travail.

Au Maroc, la mutualité est régie par le Dahir n° 1-57-187 du 24 Joumada II 1383 (12 novembre 1963), qui établit le statut de la Mutualité. Selon cet article, les sociétés mutualistes sont des regroupements à but non lucratif qui, grâce aux cotisations de leurs membres, visent à mener des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide dans l'intérêt de ces membres et de leur famille, en couvrant les risques pouvant affecter la personne humaine.²²

Il est important de souligner que la dynamique de l'économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc est fragmentée, contrairement à ce qui est observé en Europe et dans certains pays d'Amérique du Nord ou du Sud. Dans ces régions, l'économie sociale et solidaire a pour objectif de s'attaquer à divers besoins sociaux en offrant des approches économiques et des modes de production alternatifs.

2.2 L'Économie SOCIALE ET SOLIDAIRE au Maroc et la crise du COVID-19

Au Maroc, le gouvernement a adopté une approche stratégique en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS), axée sur l'amélioration de l'attractivité des produits et services proposés par les entreprises de ce secteur, ainsi que sur l'accès facilité de ces produits au marché. Pour réaliser ces objectifs, il est essentiel de créer un environnement favorable qui englobe les aspects sanitaires, institutionnels, juridiques et financiers.

Dans le cadre de la stratégie nationale de l'ESS pour la période 2010-2020, un plan d'action stratégique a été élaboré. L'objectif principal était de promouvoir les organisations de l'économie sociale et solidaire tout en les soutenant dans leur processus de création et de développement.

Les principales stratégies mises en place comprennent :

- ✓ Créer un environnement propice à la création et à l'innovation au sein des organisations de l'Économie sociale et solidaire. Cela implique un accompagnement permanent, l'élaboration de référentiels d'accompagnement à la création et des

²²ARTICLE 1 du Dahir N° 1-57-187 du 24 joumadaII1383 . (12 novembre 1963) portant statut de mutualité.
ACAPS

programmes de soutien après la création. Il est également important de permettre aux organisations de l'Économie sociale et solidaire de produire et d'échanger des biens et des services, de valoriser et de promouvoir leurs produits/services en améliorant leur attractivité, et de donner la priorité à l'accès aux marchés grâce à des événements tels que des salons, des plateformes de commerce équitable et des boutiques de commerce solidaire.

- ✓ Fournir des incitations et des programmes d'action territoriaux adaptés à la fonction socioéconomique des organisations de l'Économie sociale et solidaire et à leurs contraintes. Cela peut inclure la réalisation de diagnostics territoriaux participatifs et de programmes d'action territoriaux intégrés, en prenant en compte les ressources et les potentialités locales. Il est également important de favoriser la coopération et le partenariat dans le domaine de l'Économie sociale et solidaire, d'encourager la connectivité entre les acteurs de l'Économie sociale et solidaire, promouvoir la création d'espaces collaboratifs et faciliter l'établissement de réseaux régionaux dans le domaine de l'Économie sociale et solidaire.
- ✓ Fournir un soutien spécifique aux organisations de l'Économie sociale et solidaire en intervenant au niveau des politiques de définition et de régulation de ces organisations. Par exemple, des politiques peuvent cibler les secteurs des services sociaux, juridiques ou financiers afin de faciliter leur développement structuré et durable. Il est crucial de saisir les évolutions du rôle et de la position de l'Économie sociale et solidaire au sein des changements actuels en adoptant une approche qui intègre à la fois une perspective contextuelle et structurelle de la crise actuelle, ainsi qu'une approche institutionnaliste qui considère l'Économie sociale et solidaire comme une construction sociale produisant des valeurs, des normes et des règles spécifiques, et donc comme un acteur du mode de régulation socio-économique. La crise du COVID-19 a eu un impact contrasté sur l'Économie Solidaire et Sociale (ESS), mais pour des raisons différentes. Certains secteurs d'activité ont été contraints de s'arrêter, tandis que d'autres ont saisi des opportunités pour se développer. C'est notamment le cas des services liés à l'alimentation de base tels que les fruits et les légumes. Les producteurs maraîchers, laitiers et de viande ont connu une augmentation de leurs ventes directes au public. Ainsi, cette crise a été bénéfique pour les circuits courts et la production locale, qui sont des caractéristiques essentielles de l'Économie sociale et solidaire.

Au Maroc, cette crise représente une opportunité pour le domaine de l'économie sociale et solidaire d'exprimer sa créativité en termes de solidarité. Le secrétaire général de l'Organisation des nations unies a lui-même déclaré que "l'économie sociale et solidaire incarne un autre modèle qui recherche un nouvel équilibre entre l'efficacité économique et la résilience environnementale".

Le gouvernement marocain fait preuve d'une grande créativité en matière de solidarité en prenant des mesures en la matière, notamment :

- Faciliter l'accès à des biens essentiels tels que le logement, l'alimentation et les soins de santé pour des individus qui étaient depuis longtemps exclus de ces services.
- Proposer des approches novatrices d'accompagnement qui mettent l'accent sur la dimension relationnelle plutôt que purement utilitaire, en exploitant des moyens de communication à distance.
- Mettre en place de nouvelles initiatives de solidarité collective, telles que l'introduction de chèques-services ou le soutien aux entreprises d'insertion.
- Promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises en incitant à une réflexion sur la répartition des bénéfices et en encourageant l'implication des actionnaires dans cet engagement. Ces mesures témoignent de l'engagement en faveur de l'économie sociale et solidaire, qui cherche à concilier efficacité économique et résilience environnementale tout en favorisant la solidarité et l'inclusion sociale.

Pour faire face aux répercussions sociales et économiques de la crise sanitaire causée par la pandémie de coronavirus, le gouvernement a mis en place un comité de veille économique (CVE) au niveau du Ministère de l'Économie et des Finances. Sous les directives du Roi Mohamed VI, un fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus a été créé dans le but principal de soutenir l'économie nationale, d'accompagner les secteurs les plus touchés, de préserver les emplois, d'atténuer les conséquences sociales de la pandémie et de prendre en charge les dépenses liées au renforcement des dispositifs médicaux.

Dans la première phase, des transferts financiers ont été accordés aux ménages inscrits au registre du RAMED, selon les critères suivants :

- ✚ 800 dirhams pour un ménage composé de deux personnes ;
- ✚ 1000 dirhams pour un ménage composé de trois à quatre personnes ;
- ✚ 1200 dirhams pour les ménages de plus de quatre personnes.

Dans la deuxième phase, les ménages défavorisés qui travaillent dans le secteur informel et ne sont pas affiliés au registre RAMED ont également bénéficié de transferts financiers équivalents à ceux de la première phase. Étant donné le manque de données sur les revenus de cette catégorie de population, les autorités marocaines ont mis en place un dispositif de collecte de données visant à mieux cibler les transferts.

Outre les conséquences néfastes de la pandémie sur l'économie nationale, la période post-Covid-19 nécessitera une promotion de la coopération en offrant les services de base de manière innovante. Il faudra également mettre l'accent sur le rétablissement et la création d'emplois décents en adoptant des modèles de production diversifiés et complémentaires. Si les initiatives de solidarité ponctuelles ont été essentielles, la crise offre aussi une opportunité historique pour adopter un nouveau paradigme de développement au service du bien commun.

En saisissant cette occasion, il est possible de créer un nouveau modèle de développement qui favorise la solidarité et la coopération au sein de la société. L'objectif serait de construire une société plus fraternelle et coopérative, et de contribuer à la construction d'un monde plus juste, démocratique et harmonieux. Cela pourrait marquer le début d'une transformation vers une société plus équitable, où chacun peut bénéficier d'opportunités égales pour prospérer et contribuer positivement à la société.

En somme, la crise actuelle présente l'occasion unique de repenser notre manière de fonctionner, de mettre en place des politiques plus inclusives et de construire un avenir meilleur pour tous. En s'appuyant sur la coopération et la solidarité, le Maroc pourrait s'engager sur la voie d'un développement durable et équitable, permettant ainsi de relever les défis à venir de manière plus efficace et résiliente.

CONCLUSION

En conclusion, l'économie sociale et solidaire (ESS) joue un rôle essentiel dans la création d'une reprise axée sur l'humain et attentive à la planète, en particulier dans le contexte de la crise du COVID-19. Cette forme d'économie, ancrée localement, offre des pratiques et des théories solides pour renforcer les liens sociaux et créer des réseaux de solidarité économique.

La crise sanitaire a mis en évidence l'importance cruciale du système de santé et de l'éducation, ainsi que du secteur de l'ESS. Pour faire face à de futures crises, il est essentiel que l'ESS renforce son indépendance économique, adopte les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et accélère la digitalisation de tous les secteurs.

Les acteurs de l'ESS ont un rôle crucial à jouer à court terme en renforçant les services publics et en complétant les actions gouvernementales face à la crise. À long terme, l'ESS offre des modèles économiques inclusifs et durables qui favorisent l'accès aux droits humains.

Bien que ce travail ne cherche pas à débattre des définitions de l'ESS, il met en évidence son potentiel en tant que levier de performance en temps de crise, en atténuant les impacts socio-économiques du COVID-19.

Pour mieux appréhender le rôle essentiel de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans la gestion de la crise actuelle et de ses répercussions, il est indispensable de disposer de données à jour. Une étude globale, impliquant tous les acteurs de l'ESS durant et après la crise, serait un moyen de fournir des réponses approfondies à cette question cruciale. En effet, la période post-COVID-19 revêt une importance capitale pour l'ESS, qui devra persévérer dans son adaptation afin de relever les défis futurs, tout en préservant ses principes fondamentaux de solidarité et d'équité.

À l'avenir, l'ESS devrait continuer à occuper une place centrale dans la réflexion et la mise en œuvre de politiques publiques. Les gouvernements et les acteurs économiques doivent reconnaître son potentiel pour stimuler une relance économique durable et inclusive, en favorisant notamment la création d'emplois locaux, la promotion de l'entrepreneuriat social et l'inclusion financière des plus vulnérables.

À l'avenir, l'ESS devrait continuer à occuper une place centrale dans la réflexion et la mise en œuvre de politiques publiques. Les gouvernements et les acteurs économiques doivent reconnaître son potentiel pour stimuler une relance économique durable et inclusive, en favorisant notamment la création d'emplois locaux, la promotion de l'entrepreneuriat social et l'inclusion financière des plus vulnérables.

Les partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les organisations de l'ESS devraient être encouragés, car ils permettent une approche plus holistique et efficace pour relever les défis sociétaux complexes. La coopération entre ces différents acteurs peut conduire à l'élaboration de solutions novatrices et durables pour résoudre des problèmes tels que la pauvreté, l'accès aux soins de santé, l'éducation, et la transition écologique.

L'ESS a également apporté des leçons précieuses à la société dans son ensemble. Elle a souligné l'importance de la solidarité, de l'entraide et de la collaboration pour faire face aux crises. Ces valeurs devraient être intégrées dans le tissu social et économique, afin de construire une société plus résiliente et inclusive pour l'avenir.

D'autre part, l'ESS a mis en évidence le potentiel des nouvelles technologies et des modèles d'affaires innovants pour répondre aux besoins sociaux tout en maintenant une viabilité économique. Cette combinaison de l'impact social et de la viabilité financière ouvre la voie à de nouvelles opportunités pour résoudre les défis mondiaux, tels que l'accès aux services de base dans les régions éloignées ou la promotion d'une consommation responsable.

Alors que nous regardons vers l'avenir, plusieurs questions méritent d'être explorées davantage :

- ✓ Comment pouvons-nous favoriser l'émergence et la croissance d'entreprises sociales et solidaires à grande échelle, tout en préservant leur mission sociale et leur impact positif sur les communautés locales ?
- ✓ Comment les politiques publiques peuvent-elles mieux soutenir l'ESS en créant un environnement propice à son développement et en reconnaissant sa contribution à l'économie nationale ?
- ✓ Comment pouvons-nous renforcer la collaboration entre les différents acteurs de l'ESS et favoriser les partenariats avec le secteur privé et public pour maximiser l'impact social ?

En répondant à ces questions et en s'engageant de manière collective, nous pourrions construire une économie sociale et solidaire plus forte, capable de relever les défis actuels et futurs tout en contribuant à un développement socio-économique durable et équitable.

BIBLIOGRAPHIE

- ✓ Alcolea A.M. (1999), « Les apports de l'économie solidaire aux dynamiques locales ». CBE dedunkerque.
- ✓ Alcolea-Bureth, A.M. (2004). « Pratiques et théories de l'économie solidaire: un essai de conceptualisation ». Collection de l'économie plurielle, Edition de Harmattan.
- ✓ ARMOUM. H (2021) « Les effets de la pandémie Covid-19 sur l'économie ? », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 4: Numéro 1 » pp: 362- 369
- ✓ ARTICLE 1 du Dahir N° 1-57-187 du 24 joumadaII 1383 . (12 novembre 1963) portant statut de mutualité. ACAPS
- ✓ ARTICLE 1 du Dahir N° 16586376 DU 3 JoumadaI 1378 (15 novembre 1958) réglemant le droit d'association.
- ✓ Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Auto-saisine n°19/2015 Économie Sociale et Solidaire : Un levier pour une croissance inclusive,
- ✓ B. Chapas. (2015). « La propriété sociale : un concept clé pour élaborer une théorie de l'ESS ? ». Revue Française de socio-économie N° 15 , P:138.
- ✓ Cadre réglementaire et institutionnel du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Économie Sociale.
- ✓ Charte de l'Économie Sociale-(CEGES) Conseil des Entreprises et groupement de l'économie sociale date 10-05-1995.
- ✓ Collette .C et Pigé .B (2008) . « L'économie sociale et solidaire : Gouvernance et Contrôle », Ed . Dunod,
- ✓ D .Bachet (2000). Le « tiers secteur : le retour de la troisième voie » . L'homme de la société n° 135, pp :139-155
- ✓ Données cartographiques clés – Maroc ICA-EU PARTNERSHIP .
- ✓ DRAPERI J.F (2011). « L'année de l'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ? ». Capitalisme territoires et démocratie. Ed. DUNOD, Paris.
- ✓ Draperi J-F. (2009). « L'année de l'économie sociale et solidaire : une alternative à redécouvrir en temps de crise ». Dunod. Paris
- ✓ Fourel,C, (2001). « La nouvelle économie sociale : efficacité, solidarité et démocratie » . Ed. La Découverte et Syros. Paris.
- ✓ H.Defalvart (2013), « L'ESS comme idéal-type d'économie », Les nouvelles frontières de l'économie sociale et solidaire, Actes des XXXIII^{es} Journées de l'Association d'économie sociale, *Cahiers du Cirtes*, Presses universitaires de Louvain, hors-série no 3, p. 69-85.

- ✓ Haut-Commissariat au Plan, Système des Nations Unies au Maroc et Banque mondiale. (Juillet 2020). « Note stratégique - Impact social et économique de la crise du Covid-19 au Maroc ».
- ✓ Institut de Prospective Économique du Monde Méditerranéen (IPEMED), (2013), L'économie sociale et solidaire au Maghreb. Quelles réalités pour quel avenir ? Algérie, Maroc, Tunisie. Monographies nationales. Collection construire la méditerranée.
www.ipemed.coop
- ✓ La Revue Marocaine d'administration locale et de développement. (2013)
- ✓ Laville. (2011). « Agir à gauche: l'économie sociale et solidaire ». Ed . Desclée de Brouwer. Paris.
- ✓ Le rapport du Bureau sur « Le travail décent et l'économie sociale et solidaire ». 2022, [International Labour Organization \(ilo.org\)](http://InternationalLabourOrganization.org)
- ✓ Lévesque, M. Mendell, « L'économie sociale : diversité des définitions et des constructions théoriques» . Revue interventions économiques n°32.
- ✓ Lipietz, A. (2001). « Pour le tiers secteur: l'économie sociale et solidaire ». Ed, la Découverte, la Documentation française. Paris.
- ✓ MERLANT P., PASSET R., ROBIN J. (dir) (2003). « Sortir de l'économisme : une alternative au capitalisme néolibéral, Les éditions de l'Atelier».
- ✓ Stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire 2010-2020 , Novembre 2011.